

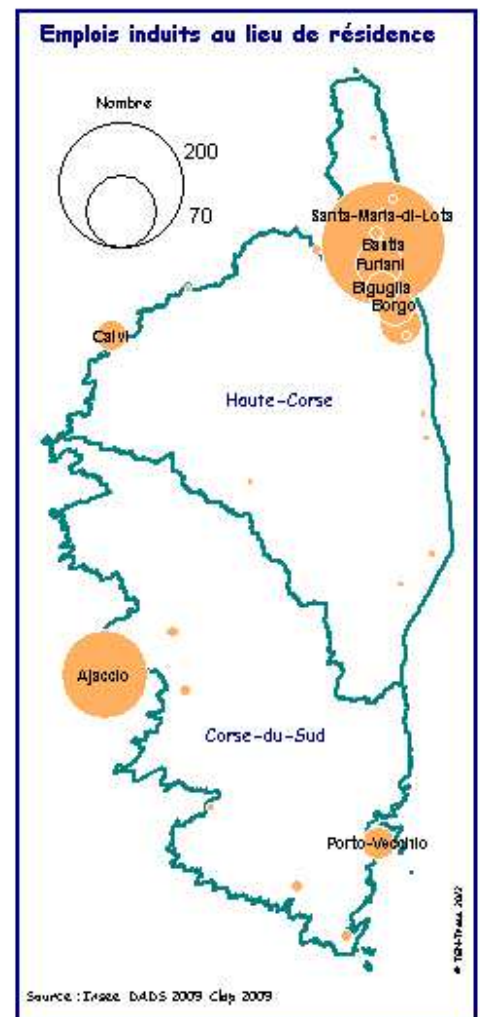
Par leur consommation sur leur lieu de résidence, les salariés des établissements liés directement ou indirectement au port de Bastia créent à leur tour de la richesse. Ce sont ainsi 460 emplois qui sont créés dans l'agglomération bastiaise, mais également dans le reste de l'île. Ces emplois génèrent 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et 15 millions d'euros de valeur ajoutée.

Les personnels des établissements directs et des établissements indirects dépensent une partie de leurs revenus, via leur consommation courante, auprès des entreprises situées dans leur bassin de vie. L'effet induit correspond aux emplois nécessaires à la vie courante de ces salariés et de leur famille : satisfaire leur consommation en biens de première nécessité, en logements, en équipements de loisirs ou sportifs et en services. Ainsi, les 730 emplois directement ou indirectement liés au site portuaire de Bastia ont un effet multiplicateur sur l'activité économique locale. Ils permettent le maintien ou la création de 460 emplois dans les services ou commerces. Ces salariés cumulent 8 millions d'euros de salaires nets annuels estimés. Ils contribuent à hauteur de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et 15 millions d'euros de valeur ajoutée dans les établissements qui les emploient.

Une forte polarisation des emplois dans les principales agglomérations

La répartition spatiale de ces 460 emplois induits résulte des lieux de résidence des 385 salariés directs et des 385 salariés indirects du port. Ces emplois sont donc plus concentrés sur le grand Bastia mais se trouvent aussi sur d'autres communes de la région, notamment Ajaccio (via l'activité sur le port ajaccien). Plus généralement, la faible densité de population en Corse entraîne un phénomène de polarisation des emplois en général, et des emplois induits par le port de Bastia en particulier dans les communes les plus peuplées.

La part des emplois induits sur l'emploi local est peu marqué pour les communes du grand Bastia car ces communes comptent déjà de nombreux emplois. Ainsi dans la commune bastiaise, les emplois induits ne représentent que 1 % de l'emploi total.



Des emplois induits qui reflètent globalement la structure des emplois de la région

La répartition sectorielle de ces emplois induits reflète la structure de l'emploi régional, principalement orientée vers la consommation des ménages. Ils sont néanmoins surreprésentés dans les activités administratives qui regroupent 30 % des salariés induits contre 18 % pour l'ensemble des salariés insulaires. Les commerces de détail et les activités marchandes de santé et d'action sociale concentrent également davantage d'emplois induits qu'en moyenne régionale. Inversement, les emplois induits sont moins présents dans les travaux de construction et les activités d'hébergement et de restauration.

Emplois induits et salaires annuels nets moyens par activité professionnelle

	Nombre d'emplois induits*	Salaire annuel net moyen régional (euros)
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	136	22 100
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	71	14 400
Activités pour la santé humaine (marchandes)	54	22 400
Action sociale sans hébergement (marchande)	38	10 300
Travaux de construction spécialisés	21	14 300
Enseignement (marchand)	17	24 200
Restauration	16	11 700
Hébergement	14	18 500
Hébergement médico-social et social (marchand)	14	16 400
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	13	17 800
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	11	4 600
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	5	12 400
Transports aériens	5	29 200
Assurance	5	11 800
Autres services personnels	5	20 700

* la somme des emplois induits est différente de 460 car les activités comptant moins de 5 emplois ne sont pas prises en compte

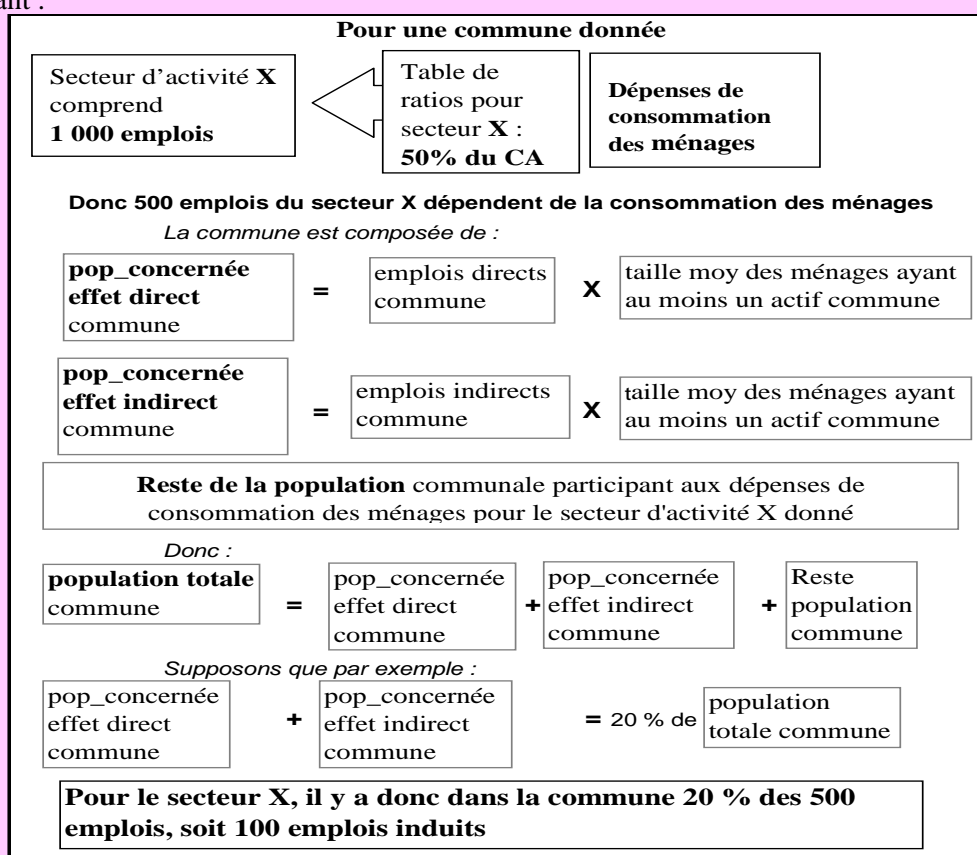
Source : DADS 2009, CLAP 2009, Comptabilité Nationale.

Méthodologie

Les retombées **induites** sont celles liées aux dépenses courantes de consommation des ménages qui sont concernés à titre direct ou indirect par l'activité du port de Bastia.. À chaque emploi direct ou indirect est donc associé un ménage (nombre de personnes) et un comportement de consommation moyens. Le comportement moyen de consommation de chaque ménage est **modélisé par la comptabilité nationale sous la forme d'une table de ratios de consommation**. A chaque type d'activité correspond un pourcentage qui traduit la part d'activité (chiffres d'affaires) résultant de la consommation des ménages (exemple : le chiffre d'affaires du commerce de détail résulte à 100 % de la consommation des ménages, celui des activités d'assurance à 69,5 %).

Pour déterminer les emplois induits à la commune de résidence, on applique la part de la population des ménages directs ou indirects dans le total de la population au nombre d'emplois (relevant de la consommation des ménages) du secteur.

L'évaluation du nombre d'emplois induits pour un secteur d'activité donné se fait donc selon le schéma suivant :



Note : Les emplois induits par la consommation des ménages incidents ne sont pas pris en compte par la méthodologie, ce qui implique une sous-estimation du nombre réel d'emplois induits.

En **termes de chiffre d'affaires**, la part imputable aux emplois induits est estimée pour chaque modalité de la nomenclature d'activité 2008 (niveau A138) selon la règle de 3 suivante : le chiffre d'affaires sommé de cette modalité (dans Fare 2009) divisé par l'effectif au 31/12 de cette modalité (dans Clap 2009) et le tout multiplié par le nombre d'emplois induits dans cette modalité. Pour estimer la **valeur ajoutée**, le procédé est analogue en remplaçant évidemment la variable chiffre d'affaires par la variable de valeur ajoutée du fichier Fare 2009.

Sources et définitions : voir page 33